

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 14 novembre 2022, à 19h.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères, Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Karine Paquette, directrice générale adjointe par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 01.

2022.11.258

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2022**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs
 - 5.3 Résolution – Octroi d'une aide financière à l'Association des propriétaires du lac Mitchell pour l'année 2022
 - 5.4 Résolution – Acceptation de la soumission de Espace JLP Bélanger pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation dans la salle de conciergerie de l'hôtel de ville
 - 5.5 Résolution – Accord au renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026
 - 5.6 Résolution – Autorisation de paiement à Toromont pour la location d'une génératrice pour l'alimentation d'urgence du système d'aqueduc et de l'hôtel de ville en cas de panne de courant
 - 5.7 Résolution – Autorisation de signatures d'une entente auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)
 - 5.8 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.9 Résolution - Report de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 12 décembre 2022
6. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Résolution – Autorisation d'un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.2 Résolution – Autorisation d'un paiement à la firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance de chantier de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.3 Résolution – Autorisation d'un paiement au Groupe ABS pour le contrôle des matériaux de la réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.4 Résolution – Acceptation de la soumission de JMD Soudure pour la réparation des grilles des boîtes de sableuses des deux camions 10 roues
 - 6.5 Résolution – Acceptation de la soumission de Machineries Forget pour l'achat d'une grappe arrière pour le camion 10 roues
 - 6.6 Résolution – Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2023
 - 6.7 Résolution – Acceptation de la soumission de JMD Soudure pour le rehaussement (élevage) du grillage de la sableuse sur le camion 6 roues

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Résolution – Acceptation de la soumission du USD Global Inc. pour l'achat de sept (7) bacs noirs de 240 litres, d'un bac brun de 240 litres, de trois (3) barrures Gravité

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. BIBLIOTHÈQUE

11. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX

2022.11.259

RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022 ET DU 21 OCTOBRE 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 21 octobre 2022, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski

Et résolu à la majorité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 21 octobre 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2022.11.260

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés du mois d'octobre a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

COMPTES SALAIRES: 59 823.50 \$
REMISES D.A.S. : 32 479.00 \$
COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 8 NOVEMBRE 2022: 240 856.98 \$
PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 12 492.22 \$
PAIEMENTS PAR INTERNET : 1 388 520.07 \$

TOTAL : 1 734 171.77 \$

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste officielle des déboursés et des comptes payés du mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à la Loi, la directrice général et greffière-trésorière par intérim dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses 2022 versus 2021 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre.

2022.11.261

RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MITCHELL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT la réception de la demande pour la contribution annuelle de la municipalité pour l'Association des propriétaires du lac Mitchell;

CONSIDÉRANT QUE la demande est déposée dans le cadre de la politique municipale en matière de subventions, d'aide et soutien;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 500,00 \$ plus les 29 propriétés qui sont membres au coût de 5,00\$ par propriété riveraine;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER la somme de 645.00 \$ à l'Association des propriétaires du lac Mitchell pour l'année 2022.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Contributions aux organismes portant le numéro de folio 02 46000 970.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

2022.11.262

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE ESPACE JLP BÉLANGER POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION DANS LA SALLE DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la température atteint des degrés trop élevés dans la salle de conciergerie de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE certains équipement sensibles nécessitent un meilleur contrôle de la température dans la salle de conciergerie ;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Espace JLP Bélanger pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation dans la salle de conciergerie de l'hôtel de ville au montant de 10 322.98 \$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus accumulé non affecté 55-99100-000.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.263

RÉSOLUTION - ACCORD AU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2023 À 2026

ATTENDU QUE l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, tel que déposé, de renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de La Macaza

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.264

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À TOROMONT POUR LA LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR L'ALIMENTATION D'URGENCE DU SYSTÈME D'AQUEDUC ET DE L'HÔTEL DE VILLE EN CAS DE PANNE DE COURANT

CONSIDÉRANT QUE la génératrice alimentant notre système d'aqueduc et l'hôtel de ville en cas de panne de courant, a fait défaut;

CONSIDÉRANT QUE durant la réparation de la génératrice, la municipalité se devait de prévoir une alternative temporaire;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à Toromont pour la location d'une génératrice pour l'alimentation d'urgence du système d'aqueduc et de l'hôtel de ville en cas de panne de courant au montant de 8 851.72 \$ incluant les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus accumulé non affecté 55-99100-000.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.265

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURES D'UNE ENTENTE AUPRÈS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir de certains équipements excédentaires tel que véhicules meubles, machine à pression etc.;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) offre des services pour la disposition de bien excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE le CAG par le biais de la direction de la disposition des biens (DDB) fournit au client les services spécialisés ainsi que le personnel qualifié dans la gestion et la disposition des biens excédentaires;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

D'AUTORISER madame Vicki Emard, directrice générale par intérim, à signer l'Entente de services pour la disposition de bien excédentaires.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer une déclaration divulguant ses intérêts pécuniaires, ainsi que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection pour une déclaration de mise à jour.

Je, Vicki Emard, atteste que les membres suivants du conseil municipal de La Macaza ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence de leurs intérêts pécuniaires lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 novembre 2022.

Yves Bélanger, maire
Brigitte Chagnon, conseillère poste 1
Joseph Kula, conseiller poste 2
Raphaël Ciccariello, conseiller poste 3
Joëlle Kergoat, conseillère poste 4
Benoît Thibeault, conseiller poste 5
Marie Ségleski, conseillère poste 6

2022.11.266

RÉSOLUTION - REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la date de la séance ordinaire du conseil municipal est prévue le lundi 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE en raison de circonstances exceptionnelles;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

DE REPORTER la date de la séance ordinaire du conseil municipal au mardi 20 décembre 2022

2022.11.267

TRAVAUX PUBLICS **RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À L'ENTREPRISE INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est à l'entreprise Interchantiers par la résolution numéro 2022.04.110;

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la Firme HKR consultation ingénierie appliquée a vérifié les quantités et recommande le paiement numéro 6;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 2 006 459,51 \$ incluant les taxes applicables, sur réception de la quittance pour Les Transporteurs en Vrac Secteur Labelle 07 Inc.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.268

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA FIRME HKR CONSULTATION INGÉNIERIE APPLIQUÉE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée par résolution numéro 2022.04.111;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 78 310.49 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.269

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme Groupe ABS par résolution numéro 2022.02.41 faisant suite à un appel d'offres public regroupé auprès de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme Groupe ABS pour le contrôle des matériaux des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 28 776.99 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.270

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE JMD SOUDURE POUR LA RÉPARATION DES GRILLES DES BOÎTES DE SABLEUSE DES DEUX CAMIONS 10 ROUES

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la qualité d'épandage d'abrasif sur nos chemins locaux, il est nécessaire de réparer les grilles des boîtes de sableuse des deux camions 10 roues;

CONSIDÉRANT QUE ces grilles servent à retenir les abrasifs non-conformes pour éviter qu'ils ne se retrouvent sur les chemins ;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de JMD Soudure pour la réparation des grilles des boîtes de sableuse des deux camions 10 routes au montant de 18 377.44 \$ plus les taxes applicables.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus accumulé non affecté 55-99100-000.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.271

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MACHINERIES FORGET POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE ARRIÈRE POUR LE CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter une gratte arrière pour un camion 10 roues pour permettre d'enlever la glace sur les chemins de la municipalité en saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cette gratte permettra aussi de réparer les trous sur nos chemins en saison estivale ;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Machineries Forget pour l'achat d'une gratte arrière pour un camion 10 roues au montant de 16 050.00 \$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus accumulé non affecté 55-99100-000.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.272

RÉSOLUTION - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide (incluant la livraison et l'épandage) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.11.273

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE JMD SOUDURE POUR LE REHAUSSEMENT (ÉLEVAGE) DU GRILLAGE DE LA SABLEUSE SUR LE CAMION 6 ROUES

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que nos chauffeurs doivent monter sur le dessus du camion pour débloquer le sable qui reste pris dans le grillage;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire est non sécuritaire pour les travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur le bien-être et la sécurité de ses employés ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de JMD Soudure pour le rehaussement (élevage) du grillage de la sableuse sur le camion 6 roues au montant de 1 200.00 \$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus accumulé non affecté 55-99100-000.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022.11.274

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE USD GLOBAL INC. POUR L'ACHAT DE SEPT (7) BACS NOIRS DE 240 LITRES, D'UN BAC BRUN DE 240 LITRES, DE TROIS (3) BARRURES GRAVITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'acquérir sept (7) bacs noirs de 240 litres, au coût unitaire de 93.95 \$ pour terminer l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'acquérir un (1) bac brun de 240 litres, au coût unitaire de 93.95 \$ ainsi que trois (3) barrures Gravité au coût unitaire de 48.60 \$, dans le cadre d'un projet pilote entre la Régie intermunicipale de la Rouge (RIDR), la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER), l'association des propriétaires du lac Mitchell et de la municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet pilote, la RIDR remboursera au moins de janvier 2023 le montant du bac brun et des 3 barrures, plus les taxes applicables, à la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de USD Global Inc. pour l'achat de sept (7) bacs noirs de 240 litres, d'un bac brun de 240 litres, de trois (3) barrures Gravité ainsi que la livraison, au montant de 1 159.45 \$ incluant les taxes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus accumulé non affecté 55-99100-000.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉCURITÉ PUBLIQUE
BIBLIOTHÈQUE
AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS

2022.11.275
LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h48

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Vicki Emard